

Les points importants du Conseil communal du jeudi 13 décembre 2018

Mot d'Aleksandra Kokaj, Présidente du Conseil communal

Suite à une disposition prévue par l'ordonnance du 23 juillet 2012 qui modifie la loi communale, la présidence du Conseil sera assurée pour la première fois à Uccle par la Conseillère communale Aleksandra Kokaj (Ecolo) et non plus par le Bourgmestre. Cette nouvelle règle permettra aux Conseillers de mieux remplir leur mission de contrôle du Collège et à la Présidente de contribuer, par sa position plus indépendante à l'égard du Collège, au renforcement du fonctionnement du Conseil communal. "À l'heure des questions sur la transparence et des défiances à l'égard du bon fonctionnement des institutions qui préoccupent les citoyens, il a été jugé opportun de mettre en place cette fonction de présidence. C'est un signe d'ouverture qui contribue à revivifier la démocratie. C'est un honneur et un bonheur pour moi d'assumer cette fonction et j'en mesure la responsabilité", a commenté Aleksandra Kokaj en soulignant également sa volonté de mettre tout en œuvre pour que les débats se déroulent dans le respect de l'opposition.

Propriétés Communales - Parcelle parking public halte de Linkebeek - Approbation du contrat portant constitution d'un droit de superficie

Ce point concerne la convention en vue de la constitution d'un droit de superficie sur la dalle située au-dessus des voies de chemins de fer pour la création d'un parking de 80 places. Du côté de l'opposition, Marc Cools (Chef de groupe Uccle En Avant) a souhaité savoir quand les travaux allaient pouvoir démarrer. "Le début des travaux est-il lié à l'obtention du permis d'urbanisme ? Où en est-on avec celui-ci ? L'été est bien toujours le timing espéré ?". Jonathan Biemann, Échevin des Propriétés Communales (MR), a confirmé que la demande de permis d'urbanisme avait été introduite au mois de juillet et qu'il espérait voir le permis délivré dans les semaines à venir. Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) trouve qu'il faut éviter que ce soit les Communes qui doivent sur leurs fonds propres viabiliser les parkings qui appartiennent à une autre institution. "Cela pose la question du report de ces dépenses sur la Commune. Cet argent pourrait servir à des tas d'autres choses plus prioritaires". Un point de vue partagé par Jonathan Biermann qui regrette qu'Infrabel n'ait pas introduit un nouveau permis suite à l'annulation du permis initial qui prévoyait la réalisation d'un parking sur la dalle. "Nous avons toutefois pu récupérer toutes les études réalisées par le bureau d'études d'Infrabel. Par ailleurs, celle-ci réalisera le nœud intermodal du Moensberg où elle a prévu la création, sur ses fonds, d'un parking de +/- 80 places". Emmanuel De Bock a également souligné la nécessité de protéger le stationnement local. L'Échevin a fait observer que l'aménagement de deux nouveaux parkings aux gares de Linkebeek et Moensberg lui semblait être une mesure adaptée pour répondre aux problèmes de stationnement dans ces quartiers, sans générer de difficultés d'organisation pour

les riverains. "Ces deux quartiers pourront néanmoins faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'évaluation globale du PACS". Point approuvé à l'unanimité.

Règlement-redevance pour le droit de place sur les marchés publics - Modification

Ce point porte sur la diminution de la redevance pour le marché Chantecler dont le tarif classique est jugé un peu trop élevé par certains maraîchers qui n'arrivent plus à rendre leur installation rentable. Du côté de l'opposition, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) a souhaité savoir combien cela représentait globalement. "Si cela représente quelques centaines d'euro, ne faut-il pas tout simplement mettre une redevance gratuite ? Cela serait une manière de promouvoir le commerce local dans un quartier qui en a besoin". Valentine Delwart, Échevin de l'Économie & du Commerce (MR), a expliqué que la diminution allait se faire par étapes avec dans un premier temps une réduction de 50 %. "Nous avons bon espoir que cela permette de pérenniser la présence des maraîchers. Si malheureusement, cela ne suffisait pas, nous pourrions vous proposer d'aller plus loin". Autre point soulevé par l'Échevine pour fidéliser les maraîchers et renforcer l'attractivité du marché : les activités organisées par les habitants dans le cadre du plan de cohésion sociale des deux sociétés de logements actives dans le quartier. La majorité s'est exprimée avec Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) qui a demandé qu'une réflexion plus globale soit menée au niveau du quartier en tenant compte des attentes de la population de manière à pouvoir initier d'autres projets commerciaux. "Je rêve de revoir la place du Chat Botté avec des commerces. Une idée serait peut-être de prévoir un commerce fixe qui n'ouvre qu'une seule fois par semaine". Après avoir souligné que la population était régulièrement consultée, Valentine Delwart a tenu à pointer la difficulté de ce quartier qui n'a jamais trouvé de commerces intéressés de s'y installer, et ce malgré les projets de promoteurs immobiliers. "Nous sommes actuellement en discussion pour voir si un projet ne pourrait pas être mené pour maintenir ouvert le seul commerce qui existe encore". Point approuvé à l'unanimité.

Fusion des services d'aide à domicile Commune/CPAS - Convention réglant certains aspects financiers

Cette convention représente l'acte final d'une procédure de longue haleine dans laquelle l'Administration communale s'est impliquée à 100 %. Du côté de l'opposition, si Emmanuel De Bock (Chef de groupe DéFI) s'est réjoui de l'aboutissement de ce dossier, il n'a toutefois pas manqué de rappeler qu'il s'agissait de la seule synergie qui sera réalisée dans le futur et a suggéré de s'inspirer des bonnes pratiques menées par la Commune d'Etterbeek et son CPAS. "Je pense que l'on peut faire encore plus à Uccle en matière de synergies". Du côté de la majorité, Michel Cohen (MR) a invité François Lambert-Limbosch, Échevin de l'Action Sociale (Ecolo), à rencontrer Stefan Cornelis, Président du CPAS (Open VLD), pour envisager d'éventuelles synergies dans d'autres domaines tels que les services juridiques ou du personnel. "Cela va permettre d'offrir un service de meilleure qualité aux citoyens". Sur ce propos, Valentine Delwart (MR) a fait observer que cette fusion avait nécessité une charge de travail relativement importante, notamment en matière d'accompagnement du personnel, et qu'il fallait tenir compte de cet élément dans le cadre de futures fusions et synergies. "Il ne faut donc pas confondre vitesse et précipitation et il faut bien choisir les thématiques et les sujets". Toujours du côté de la majorité, Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) a, quant à lui, tenu à faire savoir que la priorité ne devait pas être d'ordre financière mais bien le renforcement de la qualité du service rendu à la population. "Et tant mieux si la charge financière s'en trouve allégée". Stefan Cornelis, Président du CPAS (Open VLD), a conclu en assurant que cette fusion avait

effectivement bien pour ambition de mieux encadrer l'équipe d'aides à domicile afin d'offrir un meilleur service aux usagers. Point approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour :

La convention de collaboration technique et de partenariat entre la Commune d'Uccle et Point Culture pour l'année 2019, les subsides aux mouvements de jeunesse (année 2018), l'ordonnance sur la transparence des rémunération et avantages des mandataires bruxellois (décision générale)...